



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Alain Wiard, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Philippe Desprez, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Christine Roisin, *Conseillers*.

**Séance du 25.06.19**

---

**#Objet : Acquisition d'un camion 6x2 porte-conteneurs avec grue. - Approbation des conditions modifiées et du mode de passation et retrait de la délibération du 17 octobre 2018 - Article : 421/743-52 - Montant : 300.000,00 euros TVAC Budget : 2019.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Onsidérant que le cahier des charges approuvé par le conseil communal du 23 avril 2019 doit être modifié (l'ancien marché indique dans le cahier des charges que l'offre doit être dressée sur papier, ce qui n'est plus autorisé légalement pour les marchés au-dessus des seuils européens depuis le 17 octobre 2018) et que les modifications sont reprises en surligné ;

Considérant le cahier des charges N° 2019-1023 (bis) relatif au marché "Acquisition d'un camion 6x2 porte-conteneurs avec grue." établi par le Service Bâtiments Publics ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

\* Lot 1 (Acquisition d'un camion 6x2 avec grue), estimé à 240.000,00 euros, TVAC ;

\* Lot 2 (Acquisition de containers), estimé à 60.000,00 euros, TVAC ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 300.000,00 euros, TVAC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/743-52 et sera financé par fonds propres ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

- 1er. De retirer la délibération du 18 octobre approuvant le dossier d' "Acquisition d'un camion 6x4 porte-conteneurs avec grue"
2. D'approuver le cahier des charges N° 2019-1023 (bis) et le montant estimé du marché "Acquisition d'un camion 6x2 porte-conteneurs avec grue.", établis par le Service Bâtiments Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 300.000,00 euros, TVAC.
3. De passer le marché par la procédure ouverte.
4. De soumettre le marché à la publicité européenne.
5. De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen.
6. De transmettre cette délibération en double exemplaire à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle générale.
7. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/743-52.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 26 juin 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Benoît Thielemans